

Directives pour l'enregistrement de la méthode N° 54, Premiers Secours Émotionnels (PSE), Thérapie basée sur les liens d'attachement parents-enfants

Les Directives pour l'enregistrement de la méthode N° 54, Premiers Secours Émotionnels (PSE), Thérapie basée sur les liens d'attachement parents-enfants, sont applicables en complément et comme partie intégrante des Conditions d'Enregistrement et des Conditions Générales du RME.

Les Conditions d'Enregistrement alors actuelles ainsi que les présentes Directives complémentaires sont applicables pour l'enregistrement de cette méthode. Si ces Directives divergent des Conditions d'Enregistrement, ces Directives prévalent. De telles divergences sont exclusivement applicables pour l'enregistrement de la méthode N° 54, Premiers Secours Émotionnels (PSE), Thérapie basée sur les liens d'attachement parents-enfants.

1. Généralités

Pour l'enregistrement de cette méthode, une formation composée d'une formation de base et d'une formation spécialisée, représentant au total au moins 1120 heures d'enseignement, doit être justifiée.

2. Formation de base (au moins 340 heures d'enseignement)

La formation de base doit couvrir d'une manière appropriée les matières mentionnées ci-après :

2.1 Bases médicales

- anatomie et physiologie de l'être humain
- pathologie
- pharmacologie
- mesures d'urgence
- hygiène

2.2 Bases des sciences sociales

- psychologie
- communication

2.3 Bases générales

- compréhension de la santé
- éthique
- gestion du cabinet

3. Formation professionnelle spécialisée (au moins 780 heures d'enseignement)

Les contenus d'enseignement mentionnés ci-après doivent faire partie d'une manière appropriée de la formation professionnelle spécialisée :

3.1 Histoire et développement de la méthode Premiers Secours Émotionnels (PSE), Thérapie basée sur les liens d'attachement parents-enfants

Historique et développement par le psychologue et psychothérapeute corporel Thomas Harms à la fin des années 1990, en Allemagne.

3.2 Principes, concepts et effets de la méthode Premiers Secours Émotionnels (PSE), Thérapie basée sur les liens d'attachement parents-enfants

Diagnostic du développement et du comportement des nourrissons et des jeunes enfants. Dynamique des liens d'attachement et de la relation dans les contacts parents-enfants. Fondations neurovégétatives, construction de la résonance. Attachement à soi et travail sur la respiration. Contexte et causes du syndrome du bébé pleureur. Principes du travail tactile centré sur le bébé. Autorégulation du système nerveux, diagnostic de processus et de progression, analyse comportementale et exploration du stress. Travail avec les marqueurs somatiques, modèle en 7 étapes du travail de crise PSE. Diagnostics du caractère et des liens d'attachement, dimensions développementales et psychologiques et leurs conséquences et leur signification pour les aspects pré-, péri- et postnatals du développement de l'enfant. Intégration de charge de choc et traumatisme aigus et d'un stress traumatique, traitement des blessures des liens d'attachement pré- et périnatals. Salutogenèse et renforcement de la résilience.

3.3 Indications, contre-indications et limites de la méthode Premiers Secours Émotionnels (PSE), Thérapie basée sur les liens d'attachement parents-enfants

Indications. Contre-indications absolues et relatives. Précautions. Limites personnelles et spécifiques à la méthode.

3.4 Processus thérapeutique

Estimation des besoins thérapeutiques et du traitement adéquat selon des critères spécifiques à la méthode. Définition des objectifs, planification et mise en œuvre des mesures. Information, documentation et coopération interdisciplinaire. Évaluation des traitements et de leur qualité.

3.5 Techniques de traitement et instruction au patient

Formation de la capacité de perception et de résonance. Techniques basées sur les liens d'attachement pour l'accompagnement des pleurs, les exercices de respiration et de pleine conscience, les techniques d'imagination, l'accompagnement des parents dans l'évaluation des anomalies du développement et l'enseignement de méthodes axées sur le corps pour renforcer le lien parent-enfant. Accompagnement du processus corporel-thérapeutique pour les parents et les enfants.

4. Entrée en vigueur

Ces Directives entrent en vigueur le 1er janvier 2022.

Novembre 2021